
**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique australe**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et
d'experts pour l'Afrique australe**

Vingt-sixième réunion (en ligne)

28 et 29 octobre 2020

**Rapport de la vingt-sixième réunion du Comité
intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts
pour l'Afrique australe**



I. Ouverture de la réunion

A. Introduction

1. La vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe a été présidée par le Gouvernement du Lesotho et tenue en ligne les 28 et 29 octobre 2020 sur le thème « Politiques et stratégies pour une croissance efficace et une création d'emplois induites par le secteur privé en Afrique australe ».

B. Participation

2. Des représentants des ministères de l'agriculture, du commerce, du développement économique, des finances, des affaires étrangères et de l'industrie et du commerce des États membres d'Afrique australe cités ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont participé à la réunion des représentants d'institutions académiques et de recherche, du secteur privé et d'organisations faîtières du secteur privé, de communautés économiques régionales ; d'organisations de femmes commerçantes, d'organisations de transport, de maisons de presse écrite et numérique, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, et de partenaires de développement régionaux et internationaux, y compris des organismes des Nations Unies et de la Banque africaine de développement. Ont également participé à la réunion des experts et des consultants indépendants dans les domaines du développement du secteur privé, de l'industrialisation, des petites et moyennes entreprises, de l'intégration régionale et du commerce des biens et des services.

C. Déclarations liminaires

4. Le Ministre des finances du Lesotho, Thabo Sophonea, a prononcé le discours d'ouverture de la réunion, après des allocutions de bienvenue du Directeur du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique australe, Sizo Mhlanga, du Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Lesotho, Salvator Niyonzima, de la spécialiste principale des politiques du Bureau régional pour l'Afrique australe de l'Union africaine (représentant l'Union africaine), Myranda Lutempo, de la Directrice de la Division de l'industrie et de l'agriculture du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (représentant la Secrétaire générale du COMESA), Providence Mavubi, et du chargé de la promotion du Ministère du commerce et de l'industrie de l'Eswatini (représentant l'Eswatini à la présidence du Bureau de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental), Sibonginkhosi Christopher Mavuso.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

5. Les pays ci-après ont été élus par le Comité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Lesotho
Vice-Président :	Malawi
Rapporteur :	Afrique du Sud

6. Les membres du Comité ont adopté l'ordre du jour suivant :
- a) Séance d'ouverture.
 - b) Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 - c) Présentation de l'invité spécial à la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts sur le thème « Conséquences du COVID-19 sur les modèles de développement socioéconomique national et stratégies de mises en œuvre visant à reconstruire en mieux : Expériences du Zimbabwe » – Mthuli Ncube, Ministre des finances et du développement économique.
 - d) Présentation des rapports statutaires par la CEA.
 - i) Conditions économiques et sociales en Afrique australe
 - ii) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe
 - iii) Mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe : état d'avancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en Afrique australe
 - e) Présentation du rapport thématique sur les « Politiques et stratégies pour une croissance efficace et une création d'emplois impulsées par le secteur privé en Afrique australe ».
 - f) Table ronde sur le thème « Faire face aux contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur privé en Afrique australe pour la croissance économique et la création d'emplois »
 - g) Table ronde sur le thème « Soutenir les réponses au COVID-19 en Afrique australe pour reconstruire en mieux et plus vite : L'expérience des partenaires de développement »
 - h) Présentation des recommandations et des conclusions du groupe spécial d'experts sur « La ZLECA et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe »
 - i) Présentation sur le thème « Aider les pays d'Afrique australe à adopter et à intégrer simultanément le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 grâce à la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports »
 - j) Table ronde sur le thème « Renforcer la capacité du secteur privé à exploiter les possibilités offertes par la ZLECA »
 - k) Questions diverses
 - l) Date et lieu de la vingt-septième réunion du Comité
 - m) Examen et adoption de la déclaration finale de la vingt-sixième réunion du Comité

n) Séance de clôture.

III. Compte rendu des travaux

A. Présentation de l'invité spécial à la vingt-sixième réunion

7. Le Ministre des finances et du développement économique du Zimbabwe, Mthuli Ncube, a fait une présentation intitulée « Conséquences du COVID-19 sur les modèles de développement socioéconomique national et stratégies de mise en œuvre visant à reconstruire en mieux et plus vite : Expériences du Zimbabwe ».

B. Présentation des rapports

8. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat sur : a) les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2019 et 2020 et les perspectives pour 2021, b) l'exécution des programmes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, et c) les progrès de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales de la sous-région axées sur les progrès et l'état d'avancement de la ZLECA.

9. Les conclusions de l'étude thématique sur le thème « Politiques et stratégies pour une croissance efficace et une création d'emplois impulsées par le secteur privé en Afrique australe » ont été présentées et examinées par le Comité. De plus, le Comité a examiné et approuvé les recommandations du groupe spécial d'experts réuni en ligne le 20 octobre 2020 sur le thème « La ZLECA et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe ».

10. Le Comité a approuvé le rapport sur l'exécution des programmes du Bureau sous-régional en Afrique australe pour 2020 et le programme de travail pour 2021.

IV. Observations

11. Le Comité a formulé plusieurs observations sur la base des présentations faites par le secrétariat et des discussions et des débats qui ont suivi.

12. Concernant les conditions économiques et sociales dans la région face à la pandémie, les options et stratégies pour reconstruire plus vite et mieux et rebondir, le Comité :

a) A observé que la pandémie de COVID-19 avait dévasté les économies déjà en difficulté d'Afrique australe et provoqué une régression des progrès réalisés dans les paramètres sociaux et économiques ;

b) A évoqué les incidences négatives de la pandémie sur les progrès sectoriels, l'industrialisation, le tourisme, le commerce et l'investissement ;

c) A déploré la lenteur des réformes dans l'agriculture, les technologies de l'information et des communications, l'extraction minière, l'énergie et le transport menées afin d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la productivité, de promouvoir la croissance et la diversification économique et de développer les chaînes de valeur nationales et régionales ;

d) A noté avec inquiétude l'aggravation des crises budgétaires et de la dette des États membres et la manière dont la spirale de la dette qui se dessine détourne les ressources des impératifs socioéconomiques, notamment des programmes relatifs aux objectifs de développement durable, entraînant ainsi la réduction à néant des gains déjà obtenus ;

e) S'est alarmé de la détérioration des fondamentaux macroéconomiques, due en partie à la lenteur structurelle de la croissance, au faible optimisme des milieux d'affaires, à la diminution des flux d'investissement, à la pauvreté de l'environnement politique et à la pandémie de COVID-19, qui a rompu les chaînes de valeur régionales et internationales ;

f) A loué la solidarité régionale, continentale et mondiale démontrée dans la gestion de la pandémie et de ses effets ;

g) A rappelé et soutenu la volonté des États membres de travailler ensemble pour faire face aux futures catastrophes sanitaires et environnementales et aux autres chocs socioéconomiques mondiaux ;

h) A observé que les États membres étaient peu préparés aux pandémies et qu'ils disposaient d'une marge de manœuvre budgétaire limitée (c'est-à-dire manquaient de ressources tampons) pour réagir face à la pandémie ;

i) A déploré la forte augmentation des cas de violence sexiste et de maltraitance d'enfants accentuée par les confinements induits par le COVID-19 ;

j) A exprimé son mécontentement collectif face aux allégations de détournement de fonds destinés à faire face aux effets du COVID-19 sur la santé et les moyens de subsistance, et a appelé les États membres à instituer des mécanismes pour récupérer les ressources pillées et les réorienter vers des utilisations appropriées tout en poursuivant les coupables ;

k) A souligné l'importance d'un secteur privé doté de moyens et de capitaux adéquats, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, comme point d'ancrage pour la reprise, afin de reconstruire en mieux et de dépasser la crise du COVID-19 ;

l) A souligné la nécessité d'intégrer les changements climatiques dans les plans de développement socioéconomique nationaux et régionaux afin de se préparer aux défis posés par les sécheresses, les inondations et les autres catastrophes d'origine météorologique ;

m) A observé que, s'agissant de nombre d'indicateurs, il y avait une pénurie générale de données nécessaires pour étayer la planification et la prise de décisions aux niveaux national et régional.

n) A noté avec satisfaction les mesures proactives que les États membres ont prises et continuent de prendre pour endiguer la pandémie et les ressources qu'ils ont employées en vue d'atténuer ses incidences négatives sur les vies et les moyens de subsistance.

13. Concernant les politiques et les stratégies pour une croissance efficace et une création d'emplois impulsées par le secteur privé, le Comité :

a) A souligné l'importance d'un secteur privé doté de moyens adéquats pour mener la reprise et la croissance économiques par la création d'emplois durables et décents ;

b) A observé que le secteur privé était confronté à de graves problèmes liés aux finances, à l'énergie, aux transports, aux marchés et aux normes techniques, ainsi qu'à d'autres défis techniques et opérationnels, qui sapent la production et la compétitivité globale ;

c) A mis en évidence les diverses possibilités commerciales nationales et régionales que le secteur privé pourrait exploiter de manière rentable, mais a déploré l'incapacité du secteur privé régional, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises, à prendre l'initiative de tirer parti de ces possibilités ;

d) A observé l'accroissement des niveaux d'informalité dans les États membres et les défis du travail indécemment souvent associés au secteur informel, et donc la nécessité d'améliorer le fonctionnement de ce secteur ;

e) A souligné l'importance des cadres industriels régionaux pour ancrer la création d'un environnement propice à la prospérité du secteur privé, mais a déploré la lenteur de leur mise en œuvre au niveau national par manque de volonté politique ;

f) A souligné les immenses possibilités offertes par les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'exploitation minière et par le secteur des services en pleine croissance, notamment dans le cadre de la ZLECA ;

g) A souligné l'importance de l'amélioration des compétences pour ancrer la valeur ajoutée et le développement des chaînes de valeur, et a insisté sur l'importance d'une approche régionale du développement des compétences.

14. Concernant les progrès de la mise en œuvre de la ZLECA en Afrique australe et sur les stratégies pour le commerce des services, le Comité :

a) A souligné l'importance pour les États membres de ratifier d'urgence l'Accord portant création de la ZLECA, de déposer les instruments de ratification et d'élaborer des stratégies nationales appropriées afin de bénéficier des avantages en tant qu'États parties lorsque les échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord commenceront en janvier 2021 ;

b) A jugé essentiel à la croissance du secteur privé l'investissement dans les infrastructures de base pour accélérer les investissements étrangers et nationaux ;

c) A souligné la nécessité de faciliter la mise en place d'une plateforme de partage des expériences dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA dans la région afin que les États membres puissent apprendre les uns des autres ;

d) A mis l'accent sur les problèmes de capacité rencontrés par le secteur privé, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui l'empêchent d'exploiter les immenses possibilités offertes par la libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECA ;

e) A souligné la nécessité de promouvoir la compétitivité, l'efficacité et la valeur ajoutée dans le secteur des services au niveau national, puis de les étendre au niveau régional ;

f) A souligné la nécessité d'harmoniser les politiques et les cadres juridiques et réglementaires dans le secteur des services au niveau régional afin de faciliter les investissements transfrontaliers dans le secteur des services ;

g) A déploré le manque de données permettant de mesurer en connaissance de cause la contribution des services et du commerce des services dans les économies nationales et régionales ;

h) A déploré l'absence de politiques harmonisées entre les États membres de la région pour exploiter les technologies numériques afin d'améliorer la compétitivité dans le secteur des services et de libérer le commerce des services jusqu'alors non échangeables tels que l'éducation et la santé par des moyens de communication à distance ;

i) A noté que l'expertise technique limitée dans le secteur des services dans la région constituait un inconvénient majeur pour l'accélération de la croissance du secteur ;

j) A observé que les perturbations des échanges dues aux confinements, à la fermeture des frontières et à la suspension des transports soulignaient la nécessité pour les États membres de diversifier leurs économies et de renforcer les secteurs qui dépendaient principalement des importations en provenance de l'extérieur de la région, comme le secteur de la santé ;

k) A souligné que le COVID-19 offrait aux États membres l'occasion d'investir dans les technologies numériques, tant pour la production que pour les services, et de réformer les services publics en adoptant et en augmentant l'utilisation des technologies numériques.

V. Recommandations

15. Le Comité a formulé des recommandations sur : a) le renforcement ou la stabilisation de l'environnement macroéconomique national et régional, b) la création d'une plateforme pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA en Afrique australe, c) le renforcement du rôle du secteur privé, y compris des microentreprises et petites et moyennes entreprises, et d) la reconstruction en mieux et plus vite et la reprise après le COVID-19.

16. Concernant le renforcement ou la stabilisation de l'environnement macroéconomique national et régional, les États membres devraient :

a) Travailler assidûment à la réduction de la dette publique, dépenser judicieusement dans les domaines prioritaires et surveiller les pressions inflationnistes émergentes ou potentielles découlant de ces décisions de dépenses ;

b) Restructurer les enveloppes de ressources existantes en les détournant des dépenses d'investissement précédemment prévues, si possible, avant d'envisager d'emprunter ;

c) Instaurer un environnement favorable aux investisseurs grâce à la sécurité des politiques (en particulier les politiques sectorielles liées à l'investissement), la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance, y compris la tolérance zéro pour les cas réels ou potentiels de corruption ;

d) Mettre en œuvre des réformes sectorielles pour renforcer les capacités nationales et régionales de production, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois et soutenir une croissance économique plus rapide ;

e) Favoriser activement l'inclusion sociale, notamment par la promotion d'un enseignement et d'une santé de qualité, en créant des emplois, en particulier pour les jeunes et

les femmes, en soutenant les principaux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et en encourageant l'esprit d'entreprise, ainsi qu'en garantissant une tolérance zéro pour la violence sexiste et la maltraitance des enfants ;

f) Mettre en place des stratégies puissantes et réactives d'intégration des femmes et des jeunes comme points d'ancrage de l'industrialisation pour la croissance et la création d'emplois dans la région ;

g) S'attaquer aux facteurs qui réduisent la contribution des secteurs agricole et manufacturier aux économies des États membres ;

h) Faciliter le développement de chaînes de valeur dans la région pour stimuler la demande locale et mettre les économies à l'abri des problèmes découlant de l'économie internationale ;

i) Prendre des engagements politiques forts, guidés par un cadre réglementaire dans lequel tous les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'engagent à collaborer pour actualiser les activités du programme de développement régional, en allant au-delà de la signature et de la ratification des protocoles et des accords.

17. Concernant la création d'une plateforme pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA en Afrique australe et l'industrialisation régionale, les États membres devraient :

a) Ratifier rapidement l'Accord portant création de la ZLECA et élaborer des stratégies de mise en œuvre de manière pleinement consultative afin de garantir que toutes les questions et tous les défis pertinents liés à l'ouverture aux marchés extérieurs soient pris en compte dans les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECA ;

b) Harmoniser les cadres politiques, juridiques et réglementaires dans le secteur des services afin de faciliter la circulation des prestataires de services dans la région et tirer parti des possibilités de la ZLECA.

18. Concernant la création d'une plateforme pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA en Afrique australe et l'accélération de l'industrialisation régionale, les communautés économiques régionales devraient :

a) Élaborer des stratégies régionales de mise en œuvre de la ZLECA pour guider les stratégies nationales et faciliter l'évolution d'une approche harmonisée de la mise en œuvre de la ZLECA dans la région ;

b) Soutenir les États membres pour harmoniser les politiques et les cadres juridiques et réglementaires dans le secteur des services afin de faciliter les échanges transfrontaliers de services ;

c) Créer une plateforme où les États membres peuvent mettre en avant leurs secteurs de services afin de stimuler la collaboration et d'accroître la compétitivité grâce à des produits et des services de grande qualité.

19. Concernant le soutien à la croissance et à la pérennité du secteur privé, les États membres devraient :

a) Mettre en place des mécanismes de collaboration entre les petites et les grandes entreprises, y compris des dispositions obligatoires en faveur de liens commerciaux entre ces entreprises, afin d'offrir des possibilités d'apprentissage ainsi que de permettre aux petites entreprises de participer à des contrats importants ;

b) Investir dans les infrastructures matérielles et immatérielles afin de créer un environnement propice à la croissance et à la pérennité du secteur privé, notamment en veillant à la création d'un environnement approprié et favorable aux microentreprises et petites et moyennes entreprises ;

c) Adopter une approche de développement des écosystèmes, comprenant un soutien en matière d'information et d'incitations, ainsi que des investissements et un soutien à la mise en œuvre, pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans des secteurs économiques stratégiques, afin d'obtenir des résultats de développement inclusifs, innovants, durables et résilients ;

d) Investir dans des programmes visant à développer et à maintenir les compétences entrepreneuriales et commerciales des microentreprises et petites et moyennes entreprises, notamment grâce à des cadres tels que les pôles d'innovation, les zones économiques spéciales et les parcs industriels.

20. En ce qui concerne la reconstruction en mieux et plus rapide et la reprise après le COVID-19, les États membres devraient :

a) Prévoir des interventions bien ciblées pour traiter de manière décisive les conséquences sanitaires et socioéconomiques du COVID-19 afin de sauver des vies et les moyens de subsistance, tout en éliminant le gaspillage et en éradiquant la corruption ;

b) Renforcer le système de gestion financière pour garantir que les ressources financières et matérielles mobilisées sont utilisées avec prudence et que les fuites sont éliminées ;

c) Créer un cadre durable pour la collaboration entre l'industrie et les institutions universitaires afin de soutenir la recherche productive en vue de trouver des solutions aux défis du COVID-19 ;

d) Rechercher activement la restructuration de la dette avec les créanciers et convenir de conditions qui ne compromettraient pas la capacité des pays à faire face aux conséquences du COVID-19 et à d'autres besoins sociaux urgents ;

e) Nouer des partenariats au niveau régional pour fabriquer les produits nécessaires au secteur de la santé, y compris ceux nécessaires pour faire face au COVID-19 et à d'autres pandémies du même type ;

f) Mettre en place des politiques et des stratégies pour faire face à des pandémies similaires à l'avenir et les éviter, afin de réduire au minimum les effets négatifs associés aux blocages économiques et autres restrictions sur les activités des entreprises ;

g) Cibler des secteurs économiques spécifiques à forte croissance, dans lesquels le secteur privé est très actif, pour reconstruire plus vite et en mieux afin de faciliter une reprise rapide ;

h) Élaborer des mécanismes et des stratégies permettant de débloquer des financements nationaux en faveur d'initiatives visant à reconstruire en mieux, qui impliquent notamment le secteur privé local, et les intégrer dans les cadres de politique économique et fiscale.

21. Concernant le soutien à la reconstruction en mieux et plus rapide et la reprise après le COVID-19, les partenaires de développement devraient :

a) Soutenir les efforts des États membres visant à reconstruire en mieux (y compris dans les programmes sociaux) et à se remettre de la pandémie, notamment par des financements à des conditions favorables pour éviter d'augmenter les niveaux d'endettement ;

b) Partager en permanence avec les différents États membres les expériences en matière de soutien aux efforts de redressement socioéconomique, notamment en apportant un appui direct aux entreprises et au secteur informel ;

c) Mobiliser les pays débiteurs pour la remise de la dette et soutenir le développement, la croissance et la réanimation des industries à fort impact en tant que points d'ancrage pour la reprise après le COVID-19.

22. Concernant le soutien à la reconstruction en mieux et plus rapide et la reprise après le COVID-19, les communautés économiques régionales devraient :

a) Soutenir les programmes et les stratégies visant à adopter une approche régionale pour faire face aux conséquences des futures pandémies, notamment par l'harmonisation des politiques et l'adoption d'une approche coordonnée de la production et de l'achat des médicaments et des équipements nécessaires ;

b) Mettre en œuvre et accélérer les initiatives en faveur d'une approche régionale du développement des chaînes de valeur, dans le cadre desquelles les nœuds spécifiques pour la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises peuvent être identifiés et soutenus par des politiques de contenu local, et permettre ainsi à ces entreprises de tirer parti de la ZLECA, le but étant de promouvoir l'évolution d'un plus grand nombre d'entreprises régionales de premier plan.

VI. Voie à suivre

23. Le Comité intergouvernemental a approuvé les recommandations formulées par le groupe spécial d'experts lors de sa réunion sur le thème « La ZLECA et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe » (voir annexe).

24. Le Comité intergouvernemental a souligné les points suivants :

a) La nécessité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du groupe spécial d'experts en vue de relever les défis du secteur des services dans la région et permettre ainsi aux États membres d'optimiser les avantages de la ZLECA tant pour les biens que pour les services ;

b) Le Bureau sous-régional en Afrique australe devrait continuer d'exhorter les États membres de la région à ratifier l'Accord portant création de la ZLECA et à fournir également un soutien technique à l'élaboration de stratégies nationales en vue de la préparation des échanges commerciaux en tant qu'États parties, une fois que les échanges auront commencé dans le cadre de l'Accord ;

c) Le Bureau sous-régional en Afrique australe devrait s'employer, en étroite collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes, à aider les États membres à reconstruire en mieux et plus rapidement et à se remettre après le COVID-19 ;

d) Les recommandations des études sur le secteur privé et le secteur des services devraient être soumises aux parties prenantes appropriées, y compris les secrétariats de la SADC et du COMESA, aux fins de la mise en œuvre ;

e) Il est urgent que le secrétariat donne suite à la proposition faite par le Malawi d'accueillir la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental pour que les préparatifs nécessaires puissent commencer rapidement.

Motion de remerciement

25. Les délégations et les participants à la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe ont exprimé leur gratitude au Lesotho pour avoir dirigé les délibérations et formulé des recommandations, et au secrétariat pour avoir organisé avec diligence la réunion virtuelle du Comité intergouvernemental, qui a été couronnée de succès.

Annexe

Rapport de la réunion du groupe spécial d'experts sur le thème « La Zone de libre-échange continentale africaine et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe »

I. Ouverture de la réunion

A. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique australe a organisé une réunion de groupe spécial d'experts sur le thème « La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe ». La réunion s'est tenue en ligne le mardi 20 octobre 2020.

2. L'objectif de la réunion était d'examiner l'état d'avancement des négociations sur le commerce des services dans le cadre de la ZLECA ainsi que les défis et perspectives pour le développement des secteurs de services commercialisables dans la région de l'Afrique australe en examinant les conclusions et recommandations d'une étude commandée par le Bureau sous-régional en Afrique australe intitulée « La ZLECA et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe ».

B. Participation

3. Plus de 30 experts commerciaux, spécialistes du commerce des services et de l'intégration régionale ont participé à la réunion, ainsi que les négociateurs en chef de la ZLECA des institutions publiques et privées suivantes : le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; l'Economic Development Board de Maurice, le centre de droit commercial «tralac », La Direction du commerce du Ministère mauricien des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, la Direction du commerce du Ministère mozambicain de l'industrie et du commerce, le Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine, la Direction du commerce du Ministère du commerce et de l'industrie du Lesotho, la Direction du commerce du Ministère zambien du commerce et de l'industrie, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Université Laval, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international, l'Université de Zambie, l'Université d'Ibadan, l'Institut de hautes études internationales et du développement, l'Université du Witwatersrand, International Economics Consulting Limited, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, le Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA, et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe.

C. Déclarations liminaires

4. Le directeur du Bureau sous-régional en Afrique australe, Sizo Mhlanga, a prononcé une allocution de bienvenue. Une déclaration d'ouverture a été faite par le Directeur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises du Ministère du commerce et de

l'industrie d'Eswatini, Mluleki S. Dlamini, qui a présidé à la fois la réunion du groupe spécial d'experts et la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe.

II. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Séance d'ouverture.
2. Première séance : Vue d'ensemble des secteurs des services et des services marchands en Afrique australe : Caractéristiques, forces, faiblesses, études de cas et retours d'expérience.
3. Deuxième séance : Commerce des services dans le cadre de la ZLECA : État des lieux en Afrique australe.
4. Troisième séance : La ZLECA et le commerce des services : possibilités et stratégies en Afrique australe et expériences d'autres régions.
5. Séance de clôture.

III. Compte rendu des travaux

6. Les experts ont examiné les conclusions et les recommandations de l'étude commandée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, en se concentrant sur la manière dont la sous-région pourrait relever les défis dans le secteur des services et tirer parti des possibilités qui en découlent pour développer des secteurs de services compétitifs, efficaces, formels et à forte valeur ajoutée pouvant stimuler le commerce des services dans la région et soutenir le processus d'industrialisation, promouvoir la création d'emplois décents et la réalisation des objectifs de développement durable. L'examen a été complété par des présentations et des interventions d'intervenants et d'autres experts invités.

IV. Recommandations

7. Afin de consolider le contexte, le contenu, la structure, le déroulement et les recommandations de l'étude, les experts ont formulé les recommandations ci-après :

a) Inclure une analyse sur l'incidence du COVID-19 sur le commerce des services en Afrique australe et détailler ses effets sur le commerce régional et national des services, en particulier pour le transport, le tourisme et les technologies de l'information et des communications (TIC) ;

b) Analyser le mode 3 dans le commerce des services, principalement les investissements étrangers directs (IED), et les incidences et implications connexes ;

c) Intégrer des références aux études spécifiques à l'Afrique sur le commerce des services (situation du secteur des services sur le continent) ;

d) Fournir plus d'exemples concrets de commerce des services dans la région, accompagnés d'une analyse des succès, des échecs et des enseignements tirés ;

e) Aborder l'informalité dans le secteur des services et ses incidences sur les politiques et les stratégies de développement des services marchands dans la région ;

f) Approfondir et renforcer l'analyse des forces et faiblesses du secteur des services dans la région ;

g) Donner des détails sur les obstacles réglementaires au commerce des services et les réformes réglementaires nécessaires dans toute la région pour ancrer le développement régional du secteur ;

h) Aborder la question des négociations multiples, en cours et parallèles et leurs conséquences sur le développement du commerce des services en Afrique australe ;

i) Renforcer le débat sur la numérisation, son potentiel pour débloquer de nouveaux secteurs (par exemple, la technologie financière) et le commerce numérique des services ;

j) Traiter des effets et de la nécessité de la reconnaissance mutuelle des qualifications dans les États membres ;

k) Élargir les possibilités offertes à l'Afrique australe (déterminer les secteurs, sous-secteurs ou points d'entrée dans les chaînes de valeur des services et quels secteurs offrent des possibilités de commerce transfrontalier) ;

l) Renforcer le récit sur l'augmentation de la production, de l'utilisation et de la vente de services dans les chaînes de valeur de l'industrie manufacturière et des services et les conséquences qui en découlent ;

m) Renforcer les recommandations politiques sur la base des discussions et des présentations faites à la réunion ;

n) Faire des suggestions sur la manière de mieux aligner les dispositions relatives au commerce des services dans l'ensemble de la ZLECA, de la SADC et du COMESA de manière harmonisée et cohérente.

8. Les experts ont recommandé aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres parties prenantes de prendre des mesures pour relever les défis et saisir les possibilités du secteur des services.

9. **Les États membres devraient :**

a) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à faciliter la libéralisation du secteur des services ;

b) Renforcer les capacités au niveau national pour mesurer la contribution des services et du commerce des services dans le cadre des statistiques nationales et régionales ;

c) Promouvoir l'accès des sociétés prestataires de services au financement du commerce, par opposition aux seules sociétés de biens ;

d) Faciliter la passation de marchés publics pour les entreprises du secteur des services, à l'instar du secteur des biens ;

e) Attirer l'IDE dans le secteur des services, et pas seulement dans le secteur des biens, dans le cadre de la promotion de la disponibilité des financements étrangers ;

f) Donner la priorité au développement des services d'infrastructure, étant donné le rôle essentiel des infrastructures dans l'ancrage de la compétitivité dans le commerce des biens et des services ;

g) Exploiter les technologies numériques afin d'améliorer la compétitivité dans le secteur des services et de libérer le commerce des services jusqu'alors non échangeables (tels que l'éducation et la santé) par des moyens de communication à distance ;

h) Promouvoir le développement des compétences numériques et faciliter l'appui à l'entrepreneuriat numérique dans le cadre de l'exploitation de la numérisation pour soutenir le développement des services ;

i) Protéger les marques, les droits d'auteur et les brevets et développer un système de droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et continental ;

j) Créer un écosystème élaboré pour le commerce électronique et numérique, comprenant des politiques, des règlements, des lois et des protocoles pour le transfert et la protection des données ;

k) Promouvoir la diversification au sein des sous-secteurs des services grâce à des stratégies bien ciblées ;

l) Élaborer une stratégie globale en matière de haut débit, assortie d'un examen de l'environnement juridique et réglementaire des TIC et d'un renforcement du cadre de cybersécurité ;

m) S'attaquer aux obstacles réglementaires au commerce des services qui ont tendance à être plus élevés que les obstacles au commerce des marchandises ;

n) Réduire la complexité des réglementations en les actualisant pour éliminer les méthodes perturbatrices des affaires ;

o) Promouvoir la coopération entre les banques centrales pour établir et améliorer les mécanismes de compensation des paiements, par exemple par le biais d'initiatives panafricaines telles que le système panafricain de paiement et de règlement ;

p) Libéraliser les flux financiers intra-africains pour les paiements du commerce numérique ;

q) Donner aux petits acteurs et aux jeunes entreprises une voix dans l'industrie et les entités de développement ;

r) Ratifier l'Accord portant création de la ZLECA pour que les pays bénéficient des avantages des États parties.

10. Les communautés économiques régionales devraient :

a) Promouvoir l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires dans le secteur des services afin d'éliminer les différences entre les pays et de faciliter le développement régional du secteur des services ;

b) Harmoniser les négociations et les accords dans les cas où les États membres régionaux appartiennent à plusieurs communautés économiques régionales (par exemple, certains États membres sont engagés dans des négociations à quatre niveaux – SADC, COMESA, tripartite¹ et ZLECA – et parfois les offres et les accords diffèrent ou sont même contradictoires) ;

c) Améliorer l'environnement réglementaire dans le secteur des services afin de garantir l'existence de réglementations claires et appropriées pour faciliter les négociations ;

d) Faciliter la libre circulation des personnes et des professionnels qualifiés dans la sous-région ;

e) Promouvoir le regroupement régional des entreprises prestataires de services pour faciliter l'évolution des économies d'échelle ;

f) Mettre en place des plateformes servant de prestataires de services régionaux pour l'ensemble de la sous-région et du continent ;

g) Promouvoir le développement de centres de propriété intellectuelle axés sur l'Afrique ;

h) Créer et utiliser des plateformes de paiement pour les transactions ;

i) Mettre en place des bases de données régionales sur le secteur des services afin de faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies appropriées ;

j) Créer une plateforme où les États membres peuvent partager les meilleures pratiques dans le secteur des services et vendre leurs services de manière compétitive ;

k) Adopter des approches coopératives par un dialogue et un partage d'informations accrus entre les communautés du commerce et de la migration (de main-d'œuvre), le secteur privé et le long des corridors entre les pays d'origine et de destination.

V. Voie à suivre

11. Les experts ont recommandé que le rapport soit révisé sur la base de ces recommandations et soit partagé dans les trois prochaines semaines pour une période de révision finale de deux semaines. Le Bureau sous-régional en Afrique australe finalisera le rapport après qu'il aura été approuvé par les experts lors de l'examen qui suivra la réunion.

¹ Entre le COMESA, la CAE et la SADC.